CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 janvier 2009

L'an deux mil huit, le vingt et un janvier, à vingt et une heures.
Le Conseil Municipal dûment convoqué, par son Maire, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire.

NOM	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
BARBAROSSA Raphaël	Maire	Présent		
SAINTE-BEUVE Dominique	Maire Adjoint	Présent		
MONTEIL Marie-France	Maire Adjoint	Présent		
CRUBEZY Jean-Claude	Maire Adjoint	Présent		
PINAUD Patricia	Maire Adjoint	Présent		
RODRIGUES Corine			Excusée	TRIFOGLIO Elizabeth
SIMON Cécile			Excusée	
TRIFOGLIO Elizabeth		Présent		
LOURS Gisèle		Présent		
VILTET Françoise		Présent		
TURBAN Jean-Claude		Présent		
GRAF Alexis		Présent		
LYEUTE François-Xavier		Présent		
SILBERMAN Stéphane		Présent		
BONTEMPS Jean-Marie		Présent		
COUVINEAU Alain		Présent		
DODACKI Christophe		Présent		
SPECQUE Laurent		Présent		
PINTO Raoul			Excusé	
TOTAUX		**16**	**3**	**1**

Secrétaire de Séance : Mr SILBERMAN Stéphane

En exercice	Présents	Procurations	Nombre de voix	Absents
19	**16**	**1**	**17**	**3**

OBJET : APPROBATION C.M. 08/12/2008

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 08 décembre 2008 .

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte rendu de la séance du 08 décembre 2008 .

DEMANDE DE SUBVENTION Aménagement Village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer, auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, une demande de subvention au titre d'un Aménagement Village, pour la réalisation d'un mail piétonnier desservant les accès aux écoles et aux différents bâtiments publics.

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier exposé précédemment.

au titre d'un Aménagement Village.

Devis estimatif : 293 730,50HT
Le montant de la subvention peut atteindre 30% pour le Conseil Régional et 25% pour le Conseil Général.

Le plan de financement est donc le suivant :

Devis Estimatif : 293 730,50€ HT. soit 351 301,68€ TTC

Plan de Financement :
- Subvention Conseil Régional : 88 119,15 €
- Subvention Conseil Général : 73 432,62 €
- Autofinancement ou emprunts : 189 749,91 €

La Commune doit prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.

L'échéancier prévisionnel.
Début des travaux courant : 2009

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Régional et du Conseil Général dossier des demande de subvention au titre:
d'un Aménagement Village

D'approuver **le mode de financement et l'échéancier énoncés ci-dessus.**

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer, auprès du Conseil Général, une demande de subvention au titre de la construction d'un restaurant scolaire, en complément de la Dotation Globale d'équipement (DGE) accordée par la Préfecture (131 896€)

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier exposé précédemment.

Construction d'un restaurant scolaire.

Devis estimatif : 440 500 HT
Le montant de la subvention peut atteindre 35% d'un montant plafonné de 320 000HT, soit 112 000€.

Le plan de financement est donc le suivant :

Construction d'un restaurant scolaire.

Devis Estimatif : 440 500€ HT. soit 526 838€ TTC

Plan de Financement :
- Subvention possible : Conseil Général : 112 000,00 €
- Subvention obtenue : D.G.E. : 131 896,00 €
- Autofinancement ou emprunts : 282 942,00 €

La Commune doit prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.

L'échéancier prévisionnel.
Début des travaux courant : 2009

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général le dossier de demande de subvention au titre: **Construction d'un restaurant scolaire.**

D'approuver **le mode de financement et l'échéancier énoncés ci-dessus.**

La séance levée à 22 heures.

Le Maire,

R.BARBAROSSA.